

(N^o 108.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1850.

*(Voir les Nos 157, 255, 260, 266, 267 et son annexe de la Chambre des
Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1850, à la somme de trente-cinq millions sept cent soixante-deux mille cent trente-huit francs soixante-dix-sept centimes (35,762,138 fr. 77 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 29 mai 1849.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) VERHAEGEN, aîné.

Les Secrétaires,

(Signés) CH. DE LUESEMANS.

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Tableau du Budget de la Dette publique pour l'exercice de 1850.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	SERVICE DE LA DETTE.			
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	500,000	»	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	846,560	»	»
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	5,502,640	78	»
4	Frais relatifs à cette dette	3,000	»	»
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. c., autorisé par la loi du 18 juin 1836. 1,200,000	1,500,000	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 500,000			
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	3,000	»	»
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. c., émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1850). 1,754,244	2,338,992	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 584,748			
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.	39,000	»	»
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. c., autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850). 4,547,000	5,216,400	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 869,400			
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	150,000	»	»
11	Intérêts de l'emprunt de 28,621,718 fr. 40 c., à 5 p. c., autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850). 1,451,085 92	1,717,505	10	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) 286,217 18			

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.	45,000	»	
13	Intérêts de la dette de 95,442,832 fr., à 4 1/2 p. c., résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850). 4,294,927 44			
	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). 954,428 52	5,249,355 76	»	
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	15,000	»	
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. c., autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850). 3,809,520 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semestres) 423,280 »	4,232,800	»	
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).	15,000	»	29,723,548 77
17	Intérêts des emprunts, à 5 p. o/o, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, sur un capital approximatif de 57,768,000 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850)	1,888,400	»	
18	Frais relatifs au paiement des intérêts de ces emprunts.	500	»	
19	Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	550,000	»	
20	Rentes viagères.	»	4,997 14	
21	Intérêts à payer aux anciens cessionnaires de la Sambre canalisée.	»	615 87	
22	Redevance à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	105,820 10	»	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02	»	
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.	»	145,000 »	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	»	94,000 »	
	— civiles.	»	139,000 »	
	— militaires.	2,428,740 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.																																																																																				
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.																																																																																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.</td> <td>518,000 »</td> </tr> <tr> <td>— de l'Ordre Léopold.</td> <td>23,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Pensions civiles accordées depuis 1830.</i></td> </tr> <tr> <td>Aff. Étranger. (Marine)</td> <td>25,000 »</td> </tr> <tr> <td>(Aff. Étrangères.)</td> <td>26,000 »</td> </tr> <tr> <td>24 Justice. (Ecclésiastiques)</td> <td>111,000 »</td> </tr> <tr> <td>(Civiles.)</td> <td>150,000 »</td> </tr> <tr> <td>Intérieur . . Civiles.</td> <td>210,000 »</td> </tr> <tr> <td>Trav. publics . Id.</td> <td>106,000 »</td> </tr> <tr> <td>Guerre . . . Id.</td> <td>24,000 »</td> </tr> <tr> <td>Finances . . Id.</td> <td>1,510,000 »</td> </tr> <tr> <td>Cour des Comp. Id.</td> <td>8,000 »</td> </tr> <tr> <td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.</td> <td>8,000 »</td> </tr> <tr> <td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td> <td>11,000 »</td> </tr> <tr> <td>Arriérés de pensions de toute nature.</td> <td>5,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,645,740 »</td> <td>896,000 »</td> </tr> <tr> <td>25 Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).</td> <td>»</td> <td>21,700 »</td> </tr> <tr> <td>— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).</td> <td>»</td> <td>11,150 »</td> </tr> <tr> <td>Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).</td> <td>»</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>»</td> <td>36,850 »</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center;">CHAPITRE III.</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align:center;">FONDS DE DÉPÔTS.</td> </tr> <tr> <td>26</td> <td>Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers-payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables.</td> <td>587,000 »</td> <td>590,000 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>27</td> <td>Intérêts arriérés sur des exercices clos.</td> <td>5,000 »</td> <td>»</td> <td>460,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État</td> <td>»</td> <td>70,000 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="5">(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.</td> <td></td> <td>54,825,675 76</td> <td>958,463 01</td> <td>55,762,138 77</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	518,000 »	— de l'Ordre Léopold.	23,000 »	<i>Pensions civiles accordées depuis 1830.</i>		Aff. Étranger. (Marine)	25,000 »	(Aff. Étrangères.)	26,000 »	24 Justice. (Ecclésiastiques)	111,000 »	(Civiles.)	150,000 »	Intérieur . . Civiles.	210,000 »	Trav. publics . Id.	106,000 »	Guerre . . . Id.	24,000 »	Finances . . Id.	1,510,000 »	Cour des Comp. Id.	8,000 »	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	8,000 »	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	11,000 »	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 »		4,645,740 »	896,000 »	25 Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	»	21,700 »	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	»	11,150 »	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	»	4,000 »		»	36,850 »	CHAPITRE III.					FONDS DE DÉPÔTS.					26	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers-payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables.	587,000 »	590,000 »	»	27	Intérêts arriérés sur des exercices clos.	5,000 »	»	460,000 »		Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État	»	70,000 »	»	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.			54,825,675 76	958,463 01	55,762,138 77
CHARGES																																																																																								
Ordinaires.	Extraordinaires.																																																																																							
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	518,000 »																																																																																							
— de l'Ordre Léopold.	23,000 »																																																																																							
<i>Pensions civiles accordées depuis 1830.</i>																																																																																								
Aff. Étranger. (Marine)	25,000 »																																																																																							
(Aff. Étrangères.)	26,000 »																																																																																							
24 Justice. (Ecclésiastiques)	111,000 »																																																																																							
(Civiles.)	150,000 »																																																																																							
Intérieur . . Civiles.	210,000 »																																																																																							
Trav. publics . Id.	106,000 »																																																																																							
Guerre . . . Id.	24,000 »																																																																																							
Finances . . Id.	1,510,000 »																																																																																							
Cour des Comp. Id.	8,000 »																																																																																							
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	8,000 »																																																																																							
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	11,000 »																																																																																							
Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 »																																																																																							
	4,645,740 »	896,000 »																																																																																						
25 Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	»	21,700 »																																																																																						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	»	11,150 »																																																																																						
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	»	4,000 »																																																																																						
	»	36,850 »																																																																																						
CHAPITRE III.																																																																																								
FONDS DE DÉPÔTS.																																																																																								
26	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers-payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables.	587,000 »	590,000 »	»																																																																																				
27	Intérêts arriérés sur des exercices clos.	5,000 »	»	460,000 »																																																																																				
	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État	»	70,000 »	»																																																																																				
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)																																																																																								
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.			54,825,675 76	958,463 01	55,762,138 77																																																																																			